

PREJUDICE SEXUEL IMPUTABILITE

... du cas particulier au cas général

*Valéry Hédouin
Expert judiciaire*

- Capacité d'obtenir un rapport sexuel satisfaisant, avec ou sans perspective de procréation
 - Notion de plaisir, résultant de la capacité à accomplir l'acte sexuel
 - Érection permettant une intromission, une éjaculation, dans un délai « convenable », assouvissement de la libido
 - Lubrification et tumescence génitale permettant un rapport sans contrainte anatomique, assouvissement de la libido

- Notion de fertilité, ou capacité de procréation
 - Emission d'une semence fécondante, pénétration vaginale, acte sexuel
 - Fécondation au cours d'un rapport sexuel et conduire une grossesse à terme sans médicalisation particulière de l'accouchement
- Constitue un PS si anomalie : accomplissement de l'acte, accès au plaisir, troubles de la fertilité
 - si une RCE avec les faits initiaux est établie

- Préjudice aujourd'hui décrit, non évalué, définitif
 - Assurance comme au judiciaire
 - Recueillir des informations les plus objectives possibles
 - Critères objectifs / critères subjectifs prédominants
 - 3 volets du préjudice sexuel
- Ne doit pas consister à entériner de vagues doléances ...
 - De l'intéressé
 - De l'entourage, du conjoint ...
 - Souvent considéré comme le partenaire exclusif
- Mérite une attention particulière lors de l'expertise, rigueur de l'expert
 - Respect de l'intimité de la victime (déontologie de l'expert)

IMPUTABILITE

Tout le dommage, rien que le dommage ...

- Conditionne l'indemnisation
 - **Tout le dommage ...**
 - La victime doit être son propre témoin (*in concreto*)
 - Appréhender la sexualité de la victime avant l'accident
 - Comparaison avant / après accident
 - **Rien que le dommage ...**
 - La réparation ne doit pas dépasser le dommage
 - RCE entre le dommage et les seuls faits initiaux

- Etat pathologique indépendant survenu depuis l'accident
 - Évoluant pour son propre compte (résection prostate, hystérectomie, ...)
- Etat antérieur spécifique
 - Agissant directement sur la fonction sexuelle
 - Dysfonctionnement sexuel organique, somatique, métabolique
 - Pathologie ou lésions elles mêmes, courriers médicaux, thérapeutique, explorations fonctionnelles, hormonémie, ...
 - Permet une exclusion « objective »

- Susceptible d'interférer
 - Dysfonctionnement sexuel psychogène anorganique
 - Impuissance, frigidité, dysfonctionnement orgasmique, vaginisme ou dyspareunie
 - Troubles sexuels comme symptômes d'une pathologie psychiatrique (troubles de l'humeur)
 - Doivent être exclus si la pathologie « mère » antérieure aux faits
- Contextuelle
 - Age, sans systématisation
 - Prévalence élevée de la dysfonction érectile dans la population générale (multifactoriel)

- Raisonnement médical de l'expert, non spécifique au PS (mais adapté)
 - Reste un préjudice particulier
 - Adapté à la notion étendue de préjudice sexuel
 - Possibilité d'accomplir l'acte, procréation, accès au plaisir
 - Critères :
 - Réalité du fait traumatique
 - Action traumatique, physique ou psychique
 - Réalité des troubles
 - Concordance des délais
 - Exclusion d'un état antérieur

- Etablir la réalité des faits / action traumatique ou traumatisante
 - Attention : pas toujours de parallélisme
 - Gravité et conséquences (vécu, accès au plaisir)
 - Traumatisme peut avoir été psychologique
 - Le PS est rarement seul à l'origine de la demande
 - Retentissement indirect sur la fonction sexuelle
 - Missions générales
 - CMI rarement contributif, sauf lésions spécifiques
 - Atteste de la réalité traumatique

- Le préjudice doit être certain, même s'il est à venir
- préjudice séquellaire (définitif)
 - Passe par une recherche à l'interrogatoire
 - Délicat (intimité)
 - Victime / expert
 - Capacité de répondre
 - Capacité d'aborder le problème

- Rechercher la réalité des troubles
 - Interrogatoire médical soigneux
 - Vie sexuelle antérieure, vie sexuelle depuis l'accident, évolution pendant la période temporaire.
 - Pièces médicales
 - Investigations biologiques ou fonctionnelles, consultations spécialisées, traitement
 - Témoignages ...
 - Examen clinique
 - Inspection, lésions anatomiques

IMPUTABILITE, QUELQUES REFLEXIONS ...

... Interrogatoire médical

- Élément fondamental pour établir l'imputabilité
 - Adapté en fonction du contexte, de l'âge, du sexe
 - ... du souhait pour la victime d'aborder le problème
 - L'expert ne connaît pas la victime
 - Très différent du soignant
 - Se présente comme tel (art 102 CD)
 - Quelques minutes ou dizaines de minutes pour :
 - établir un contact, une relation de confiance,
 - Obtenir les confidences de la victime

- Cas général, missions classiques :
 - Proposer aux parties l'interrogatoire de la victime dans l'intimité du cabinet
 - En présence des seuls médecins (pas de conjoint, sauf demande expresse)
 - Restitutions contradictoire des données qui figureront dans le rapport préliminaire
 - Avocats acceptent volontiers
- Cas contraire particulier, missions spécifiques :
 - Expert doit rester maître des débats
 - Centraliser la discussion et les questions

- Expression spontanée
 - A privilégier si victime capable de s'exprimer
 - Consacrer un temps suffisant
 - Noter la description faite par la victime
 - Fournir les éléments au régleur ou magistrat
 - Permet de mieux appréhender la personnalité de la victime
 - Ne pas pénaliser une victime timide ...

- Interrogatoire dirigé
 - État antérieur
 - Fréquence et qualité des rapports, durée,
 - Prise de médicaments
 - Élément d'imputabilité, si postérieur à l'accident
 - Consultations spécialisées
 - Reprendre les antécédents médicaux
 - Pathologies non évoquées antérieurement
 - sans rapport avec les faits
 - Athérome, diabète, autre pathologies ...

- Envie / désir d'un rapport sexuel (libido)
- Capacité d'obtenir un rapport sexuel complet
- Qualité du rapport sexuel
 - Accès au plaisir sexuel
 - Rapports sexuels de qualité, orgasme
 - Assouvissement de la libido
- Notion générale de « bien être »
 - Retentissement sur la vie d'une sexualité épanouie

- Distinguer
 - Missions (lésions) spécifiques où le PS est un point essentiel du dommage
 - Imputabilité passe
 - Expert spécialisé dans le domaine
 - Avis du sapiteur
 - Missions « classiques »
 - PS est l'une des questions systématiquement posée par la mission
 - Incompatible avec le recours systématique au spécialiste
 - Chaque expert doit apprécier l'éventuel dommage

- Distinguer
 - Situation avant la consolidation
 - Entre dans le cadre du DFT
 - Description après en avoir établi l'imputabilité
 - ou la compatibilité entre :
 - Les allégations
 - Constatations cliniques
 - Préjudice définitif
 - Entre dans le cadre spécifique du PS

- Nécessaires pour établir l'imputabilité
 - Impossibilité d'accomplir l'acte
 - Enregistrements, pléthysmographie, échographie
 - Associé à l'avis du sapiteur
 - Retentissement sur la procréations
 - Pièces et examens médicaux
- Moins utiles sur la notion « capacité d'accéder au plaisir »
 - Interrogatoire médical
 - Hormonémie ?
 - Écarter l'imputabilité
 - Argument supplémentaire
 - Homme âgé, anomalie à la pléthysmographie, athérome vasculaire

- Bien être du couple
 - Projets généraux
 - Déménagements, vacances, acquisitions, ...
 - Séparation (attention à la situation antérieure)
 - Ambiance, retentissement général
- Imputabilité :
 - D'abord, établir RCE entre les faits et l'existence d'un PS
 - Ensuite, rapporter les allégations du retentissement

- Souvent alléguées sur question de l'expert
 - Lésions orthopédiques
- Imputabilité :
 - Établir une relation de cause à effets entre :
 - Les séquelles constatées (autres que sexuelles)
 - Impossibilité de réaliser certaines positions
 - Décrire les allégations
 - Établir une compatibilité

- Notion de PS dans sa notion d'accès au plaisir
 - Passe par la séduction
 - Relation encore inexistante, hypothétique
 - Relation établie
- Souvent évoqué par les victimes jeunes
 - Cicatrices, colostomies, amputations, prothèses, ...
- Compris dans le préjudice esthétique ?
- Préjudice d'établissement ?
- Un autre préjudice ?
- Imputabilité des lésions déjà établie
 - Décrire les doléances

CONCLUSIONS

- Imputabilité : PS dans ses trois Composantes
 - Chaque composante est un préjudice
 - Arguments objectifs
 - Capacité de pouvoir accomplir un acte sexuel
 - fertilité
 - Importance de l'interrogatoire bien conduit et décrit en tant que tel dans le rapport pour la composante « plaisir »
-